

L'Objet Social du Fonds
DEMAIN

Le programme solidaire DEMAIN a pour objet de mener toutes actions concrètes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, culturel, social, de protection, d'insertion et de réinsertion en faveur des hommes, femmes et enfants victimes d'inégalités ou en situation de précarité et/ou d'exclusion et, plus généralement, de toute personne en difficulté dont les perspectives sont injustement limitées. Le Fonds agit également en faveur de la santé physique et mentale des hommes, femmes et enfants atteints de maladies ou de troubles, en soutenant notamment la recherche médicale.

Les Conditions d'Éligibilité

PERTINENCE DE LA STRUCTURE

- Structure non lucrative ou à but non lucratif de terrain, d'intérêt général, avec des statuts officiels et éligible aux Fonds philanthropiques.
- Structure qui ne peut pas distribuer une partie de ses revenus à ses membres, directement ou indirectement.
- Structure qui a plus de deux années d'existence officielle (à moins que la structure ait une composante innovante solide et référencée répondant à un besoin spécifique).
- Structure avec un minimum de 50 bénéficiaires par an.
- Au-delà de l'aide d'urgence, l'activité se concentre sur le caractère éducatif, culturel, social, sanitaire, de protection, d'insertion et doit œuvrer à rétablir l'égalité des chances ou agir en faveur de la santé physique et mentale des personnes atteintes de maladies ou de troubles.
- Les activités peuvent être : un service, un outil à visée sociale ou une opération de terrain. De fait, le Fonds peut soutenir des projets d'investissement ou de fonctionnement.

NATURE DE L'ACTIVITÉ/DU PROJET POUR LEQUEL EST FAITE LA DEMANDE

- Les bénéficiaires finaux directs ou indirects doivent être victimes d'inégalités ou en situation de précarité et/ou d'exclusion et, plus généralement, de toute personne en difficulté dont les perspectives sont injustement limitées.
- Le Fonds est ouvert aux projets en France mais aussi à l'international et peut soutenir des activités/projets locaux ou nationaux. Dans le cas où les actions sont à l'international une attention particulière sera portée au respect de la population, de la culture et de l'économie locale.
- Les projets peuvent être en phase d'idéation, de mise en œuvre, ou déjà en phase opérationnelle.

PÉRIMÈTRE

LISTE DES CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Nature de l'activité/du projet pour lequel est faite la demande :

- Les seules activités de plaidoyer.
- Les actions de communication ou les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire.
- Les projets non-associatifs ou individuels : les projets personnels, les voyages, les projets d'étudiants, les séjours d'études, les stages, les thèses et mémoires universitaires.
- Les manifestations ponctuelles : festivals, galas, expositions, concerts, conférences, tournois sportifs même caritatifs... Le Fonds ne finance pas de projets comprenant des contreparties et agit de façon désintéressée pour soutenir des associations de terrain, en lien avec des bénéficiaires directs et/ou indirects.
- Les projets éditoriaux, les productions cinématographiques ou théâtrales, les podcasts.

Éthique/Droits de l'Homme/responsabilité environnementale :

- Activités ou structures qui sont en violation des standards internationaux reconnus de l'ONU, incluant les Droits de l'Homme, la Santé & la Sécurité, le Droit du Travail, l'Anti-Corruption, l'Environnement & le Changement Climatique, etc., notamment : Structure avec des retombées négatives (condamnations d'un des membres, controverses médiatiques...).

- Organisations ou projets discriminant les bénéficiaires sur le genre, l'ethnie, la culture, la religion ou les croyances (liste non exhaustive). Le projet peut néanmoins justifier d'un ciblage spécifique sur une catégorie d'individus (ex. les jeunes filles seulement...).
- Activités avec une connexion directe, un contenu ou un but religieux, politique ou militaire.
- Activités qui incluent le travail forcé ou le travail des enfants.
- Activités qui ont des impacts négatifs sur l'environnement (émissions carbonées, biodiversité, eau, etc.)
- Activités qui ont des impacts négatifs sur le bien-être et les conditions de vie des peuples.
- Activités ayant le potentiel d'affecter négativement les peuples indigènes et les minorités.
- Activités ou organisations qui ne garantissent pas le droit à la liberté d'expression, l'association libre et la négociation collective aux bénéficiaires et aux employés.

Si votre structure ou votre activité ne répond pas aux critères d'éligibilité et/ou correspond à un ou plusieurs critère(s) éliminatoire(s), veuillez svp ne pas soumettre de candidature.

Les Critères de Sélection

PERTINENCE DE LA DEMANDE

- Identification claire du contexte, des besoins et des objectifs qui doivent être en lien avec la mission du Fonds.
- Le Fonds portera une attention particulière aux structures innovantes, à leur compréhension du monde de DEMAIN et leur capacité à répondre aux enjeux d'avenir.
- Stratégie solide pour atteindre les buts fixés.
- Présentation claire des ressources nécessaires, basée sur un budget détaillé.

IMPACT ET SUIVI

- Impact qualitatif et/ou quantitatif clairement identifié(s) et expliqué(s).
- Capacité et ressources pour mesurer et reporter les résultats.